



## **Communiqué de presse**

*Pour diffusion immédiate*

1er octobre 2024

### **Mobilisation inédite : 27 municipalités et organisations de 4 régions signent une Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes.**

**Oka, le 1er octobre 2024** – Le coup d'envoi a été donné pour une initiative interrégionale sans précédent avec le lancement de la [Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes](#). Cette démarche, orchestrée par les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Montréal, de la Montérégie, de Laval et des Laurentides, marque un tournant décisif dans la protection de cet écosystème vital. Déjà, la Charte a recueilli un soutien enthousiaste de 27 signataires.

L'événement de lancement a rassemblé une cinquantaine de représentant·e·s du milieu municipal, environnemental et récréotouristique pour souligner ce moment charnière pour ce milieu aquatique en présence des partenaires et des premiers signataires.

« Aujourd'hui marque une nouvelle ère de coopération interrégionale pour protéger le lac des Deux Montagnes, un trésor écologique pour plus d'un million de personnes. C'est la première fois que les acteurs d'une rive à l'autre s'entendent sur une vision commune », déclare Emmanuel Rondia, directeur général du CRE de Montréal. « La Charte est bien plus qu'un document, c'est un appel à l'action collective. La forte mobilisation qu'elle suscite tant de la société civile que du milieu municipal, démontre qu'il y a un consensus sur l'importance de protéger cette réserve d'eau douce essentielle. Nous invitons toutes les parties prenantes à se joindre au mouvement et à signer la Charte.» ajoute M. Rondia.

« Le lac des Deux Montagnes est un important site de patrimoine naturel et de loisirs qui abrite une riche biodiversité. Par cette Charte, nous assumons la responsabilité collective d'agir pour protéger cet écosystème et nous démontrons le rôle que l'action climatique communautaire doit jouer dans la lutte contre la perte de biodiversité. Nous saluons le leadership environnemental dont font preuve ceux qui ont signé et qui signeront les principes de cette Charte. »

– L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

## **Un écosystème vital**

Le lac des Deux Montagnes est un site d'une importance capitale en raison de sa proximité avec la population métropolitaine et de son rôle de source d'eau potable pour plus d'un million de personnes. Cependant, l'ampleur et la diversité de ses usages menacent l'équilibre de son écosystème et le maintien des services écologiques qu'il offre. La Charte, par son pouvoir rassembleur, est une avancée déterminante vers la création d'un espace de dialogue essentiel à la mise en place d'actions et d'outils structurants pour relever collectivement les défis actuels et futurs du lac.

« L'écosystème du lac et les communautés riveraines sont confrontés à des défis croissants, notamment en matière de résilience face aux inondations, de préservation des milieux humides, des berges et de maintien de la qualité de l'eau. Notre démarche propose une échelle d'intervention qui favorise l'innovation et la coopération pour la mise en œuvre d'initiatives qui auront des retombées significatives pour le lac », explique Raphaëlle Devatine, coordonnatrice du projet pour les quatre CRE. « On pourrait imaginer la création d'un comité pour participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MELCCFP, ou encore, multiplier les initiatives de lutte contre les espèces exotiques envahissantes », poursuit Mme Devatine.

### **Charte d'engagement : appel à l'action**

La Charte d'engagement propose une vision commune et six ambitions collectives parmi lesquelles figurent la qualité et la disponibilité de l'eau, la protection des milieux naturels, la gouvernance, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques. Ces priorités répondent aux enjeux clés du territoire et guideront les actions à venir.

Les organisations ayant le pouvoir d'agir sont invitées à se joindre dès aujourd'hui à ce mouvement collaboratif.

Pour prendre connaissance de la Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes : <https://www.cremtl.org/fr/demarche-concertation-lac-des-deux-montagnes-charte>

## **Liste des signataires de la Charte (ordre alphabétique) :**

1. Canopée
2. Comité ZIP Jacques-Cartier
3. Communauté métropolitaine de Montréal
4. Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
5. Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS)
6. Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
7. Conseil régional de l'environnement de Laval
8. Conseil régional de l'environnement de Montréal
9. Conseil régional de l'environnement des Laurentides
10. Conservation de la Nature Canada
11. Eau Secours
12. Eco-corridors laurentiens
13. Eco-Nature, Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
14. Fondation Rivières
15. Garde-rivière des Outaouais - Ottawa Riverpeer
16. MRC de Deux Montagnes
17. Municipalité d'Oka
18. Municipalité de Pointe-Fortune
19. Municipalité de Saint-Placide
20. Nautisme Québec
21. Parc national d'Oka
22. Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
23. Village de Senneville
24. Ville d'Hudson
25. Ville de Deux-Montagnes
26. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
27. Ville de Vaudreuil-Dorion

## **À propos des Conseils régionaux de l'environnement (CRE)**

Reconnus comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales, les CRE sont des organismes autonomes issus de leur milieu. Ils interviennent pour la protection et l'amélioration de l'environnement et accompagnent les décideuses et décideurs régionaux et municipaux dans leurs démarches vers un développement durable. Ils génèrent des débats, encouragent l'éclosion de visions novatrices et provoquent des changements dans les comportements et dans les réglementations. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales.

## Contact médias :

Pour des questions à propos de la démarche et de la Charte:

- **Conseil régional de l'environnement de Montréal**  
Chloé Nignol  
Responsable des communications et événements  
514-842-2890 poste 3422  
[cnignol@cremtl.org](mailto:cnignol@cremtl.org)
- **Conseil régional de l'environnement des Laurentides**  
Sarah-Maude Caron  
Chargée des communications  
450.565.2987  
[s.m.caron@crelaurentides.org](mailto:s.m.caron@crelaurentides.org)
- **Conseil régional de l'environnement de Laval**  
Mathilde Majois  
Chargée de projets en communications et événements par intérim  
450.664.3503 #6314  
[mathilde.majois@credelaval.qc.ca](mailto:mathilde.majois@credelaval.qc.ca)
- **Conseil régional de l'environnement de la Montérégie**  
Benoît Peran  
Directeur adjoint  
450-651-2662 poste 102  
[benoit.peran@crem.qc.ca](mailto:benoit.peran@crem.qc.ca)

Pour des témoignages de signataires de la Charte:

- **Comité ZIP Jacques-Cartier**  
Élise Mercure  
Directrice générale et co-gestionnaire de la Table de concertation Haut-Saint-Laurent –  
Grand Montréal  
514 527-9262  
[direction@zipjc.org](mailto:direction@zipjc.org)
- **Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**  
Communications et relations médias  
450 472-7310  
[communications@vsmsll.ca](mailto:communications@vsmsll.ca)
- **Village de Senneville**  
Communications et relations médias  
514 457-6020  
[adjointe@senneville.ca](mailto:adjointe@senneville.ca)